

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 6 avril 2023

PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 5 avril 2023 à 20h30

Nombre de Conseillers
En exercice **15**
Présents **12**
Votants **12**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

Date d'affichage du procès-verbal : 7 avril 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

Présents : MM. Sandrine BADON - Rachel BELLIER BRESSON - Alexandre BERGER - François COAT - Michel DOBEL - Michel GRANDOILLER - Daniel MANSON - Rainier MOUTOT - Cécile RAFFIN - William ROUX - Mireille VIGNARD

Excusés : MM. Hélène BARBIER - Philippe DOUVRE - Stéphanie MOULIN -

Secrétaire de séance : Mme Rachel BELLIER BRESSON

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **Mme Rachel BELLIER BRESSON**.

➤ **Approbation du compte-rendu du 8 mars 2023 :**

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 8 mars.

➤ **Vote des taux d'imposition 2023 :**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit.

Il rappelle, que depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune perçoit, uniquement, les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire propose, afin de compenser les augmentations liées à l'inflation et au coût de l'énergie, d'augmenter les taux d'imposition communaux appliqués en 2022 de 5% tout en prenant en compte les évolutions législatives et en restant en dessous des moyennes des communes d'une même strate démographique.

	2022	2023
Taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	7.20 %	7.56 %
Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties	28.01 %	29.41 %
Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	37.04 %	38.89 %

Le Conseil municipal décide d'augmenter de 5 % les taux d'imposition et de les fixer comme indiqué ci-dessus :

Adopté : Une délibération sera prise.

➤ **Budget primitif 2023 :**

➤ **Vote des subventions allouées aux associations :**

➤ Monsieur le Maire présente les demandes de subventions :

Associations	Pour mémoire Budget précédent	Vote du conseil municipal
SOMME PROPOSEE	6 000	6 000
123 Soleil artistes à l'hôpital	50	50
ACCA Châteaudouble	150	Pas de subvention demandée
Auberge de l'école	150	150
Chabeuil aide et partage	800	800
Club de l'âge d'or	150	150
Les restaurants du cœur	50	50
ADMR Montélier	100	100
Coopérative scolaire	1 800	1800
La farandole	Pas de subvention	150
TOTAL	3 250	3 250
<i>RESERVES</i>	2 750	2 750

➤ **Vote du budget primitif 2023 :**

Fonctionnement :

Fonctionnement Dépenses			Fonctionnement recettes		
Libellé	Réalisé 2022	Proposition 2023	Libellé	Réalisé 2022	Proposition 2023
			002 – Résultat fonctionnement	97 188.53 €	75 402.83 €
011-charges caract. général	103 420.37 €	126 050.00 €	013 – atténuation charges	9 372.14 €	2 000.00 €
012 – charges personnels	253 308.31 €	266 322.00 €	70 – Produits services	135 885.90 €	125 849.00 €
014 – Atténuations produits	258.00 €	300.00 €	73- impôts et taxes	252 664.00 €	276 592.00 €
65 – Autres charges gest	46 121.33 €	50 232.25 €	74- dotations	70 387.88 €	68 490.00 €
66- Charges financières	2 885.56 €	6 000.00 €	75- autres produits gestions	25 536.31 €	20 000.00 €
67- Charges exceptionnelle		200.00 €	76- Produits financiers	6.98 €	
68 – Dotation provision			77- Produits exception	6.65 €	600.00 €
			78- Reprise amortissement	177.59 €	
023-Virement section Inv	100 000.00 €	110 000.00 €			
042-Amortissement	9 829.58 €	9 829.58 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	415 823.15 €	568 933.83 €	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	591 225.98 €	568 933.83 €

Investissement :

Investissement Dépenses			Investissement Recettes		
Libellé	RAR	Propositions 2023	Libellé	RAR	Propositions 2023
001-Solde exécution			001-Solde exécution		248 893.03 €
			21- virement fonctionnement		110 000.00 €
1641- Financière Amortissement emprunt Emprunt		29 000.00 € 29 000.00 €	0- Financières : 1022 : FCTVA 10226 : TA 1068 : Excédent 275 : cautionnement		128 400.00 € 18 000.00 € 10 000.00 € 100 000.00 € 400.00 €
41- Opération patrimoniale			41- Opération patrimoniale		
			40- Opération d'ordre		9 829.58 €
83- Mobilier Matériel informatique 2157-Outillage 2184-Bureau mobilier		10 000.00 € 5 000.00 €			
105- mairie + réseau chaleur 2131 Mairie 2135- agencement 2188- autre 231- Réseau chaleur	345 000.00 € 155 000.00 €	170 000.00 € 4 000.00 € 1 000.00 € 95 000.00 €	105- mairie 1321- État 1322-Région 1323-Département 1323-SDED 1641-Emprunt	142 500.00 € 39 500.00 € 50 000.00 €	23 946.00 € 31 900.00 € 35 667.00 € 100 000.00 €
111-2116 Cimetière	3 000.00 €	7 000.00 €			
115-2131 26 Grande rue	10 000.00 €	-2 000.00 €			
117-2135 Aménagement cours école	3 840.00 €		117-1323 Département		2 410.00 €
118-2151 Voirie 2022	10 000.00 €	-8 000.00 €			
120-2151 Voirie 2023		30 000.00 €	1323-Département		15 212.00 €
121-211 Parking 121-2151 Parking		6 000.00 € 34 000.00 €	13251-Agglo		12 500.00 €
122-2151 Local Paroisse 122-Local Paroisse		13 000.00 € 27 000.00 €	1323-Département		15 000.00 €
93-2138 Travaux église	25 000.00 €	2 917.61 €	1323-Département		10 000.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	551 840.00 €	423 917.61 €	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	232 000.00 €	743 757.61 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		975 757.61 €	INVESTISSEMENT RECETTES		975 757.61 €

Adopté : Une délibération sera prise.

➤ **Ressources Humaines :**

➤ **Organisation du temps de travail :**

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant (article L.611-2 du code général de la fonction publique territoriale) après avis du Comité Social Territorial.

Sur la commune, le travail d'une partie des agents est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail (article 4 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 précité).

Afin de régulariser cette organisation du temps de travail (cycle annuel), mais aussi les autorisations spéciales d'absence et la journée de solidarité, le Comité Social Territorial a été sollicité et a émis un avis favorable en date du 06/03/2023.

Le conseil municipal prend acte.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ **Astreinte :**

L'astreinte est destinée à assurer un fonctionnement optimal des services publics dont l'intervention peut se justifier à tout moment. Il s'agit de garantir la continuité des services dans les domaines où elle s'impose.

Une réflexion est engagée sur la mise en place d'une astreinte, lors des périodes de vacances scolaires au sein de l'accueil de loisirs, qui pourrait être instaurée à la rentrée 2023-2024, après concertation avec les agents, les élus des communes voisines et l'avis du Comité Social Territorial.

➤ **Restructuration de la mairie et rénovation du réseau de chaleur communal avec installation d'une chaudière bois :**

➤ **Point sur le projet :**

Le chantier se poursuit.

Enfouissement du réseau de chaleur, pendant les vacances scolaires, avec traversée de la grande rue et de la place de la batteuse. Pour ces travaux, la circulation sera déviée et le stationnement interdit sur la place de la batteuse.

➤ **Questions diverses :**

- **Charte du Parc Naturel Régional du Vercors :** La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Un travail a été engagé pour envisager **le projet du territoire 2024-2039**. C'est la **charte** qui est aujourd'hui **soumise à l'enquête publique, du mercredi 29 mars 2023 à 9h00 au vendredi 28 avril 2023 à 18h00**.

Notre commune : Châteaudouble est intégrée au périmètre de cette nouvelle charte et pourrait adhérer au Parc Naturel Régional du Vercors en 2024.

➤ **Commission Voirie :** Il est proposé la continuité du chemin des Bérards (du pont de Chevillon jusqu'au chemin des périls) et des emplois partiels.

Prochain conseil Municipal est prévu le mercredi 3 mai 2023 à 20h30

Fin de séance à 22h20